



Ce bulletin du "Cercle Royal Apicole de Nivelles", ASBL, est dans la continuité de celui créé en 1970 par le "Cercle Royal Apicole de Nivelles et Environs" fondé en 1924. Il est distribué gratuitement aux membres du Cercle et aux personnes de la région intéressées par l'apiculture. Son but est d'informer les membres qui ne participent pas aux activités du Cercle, annoncer et commenter les conférences.

**Cercle
Royal
Apicole
de
Nivelles**

Mais aussi de faire connaître auprès du public notre section et les expositions auxquelles nous participons. Ce bulletin n'a pas la prétention de remplacer ni même de vouloir compléter la Belgique Apicole.

« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, la dernière abeille infestée, alors vous découvrirez que l'argent ne se mange pas »

(Les articles parus dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs)

Guy Van Ael – Président

2, Allée des Sources à 1400 Monstreux 0486 / 82 02 34
benedicte.tintinger@hotmail.com

Anne Lhôte – Responsable du rucher didactique à Baulers

Rue de Dinant, 33 à 1400 Baulers 0498 / 70 21 98
mariepoppinsdebaulers@gmail.com

Jean-Marie Lecoq – Trésorier

253, Chaussée de Mont-St-Jean, 1410 Waterloo 0475 / 52 72 72
jm.lecoq@skynet.be

Philippe Mahy – Responsable du rucher tampon

Rue Barbette, 13 à 1404 Bornival 0477 / 46 32 17
barbette13@yahoo.fr

Paul Wadeux – Secrétaire

81, Route des Xhawirs à 4652 Herve-Xhendelesse 0496 / 55 24 98
paul.wadeux@gmail.com

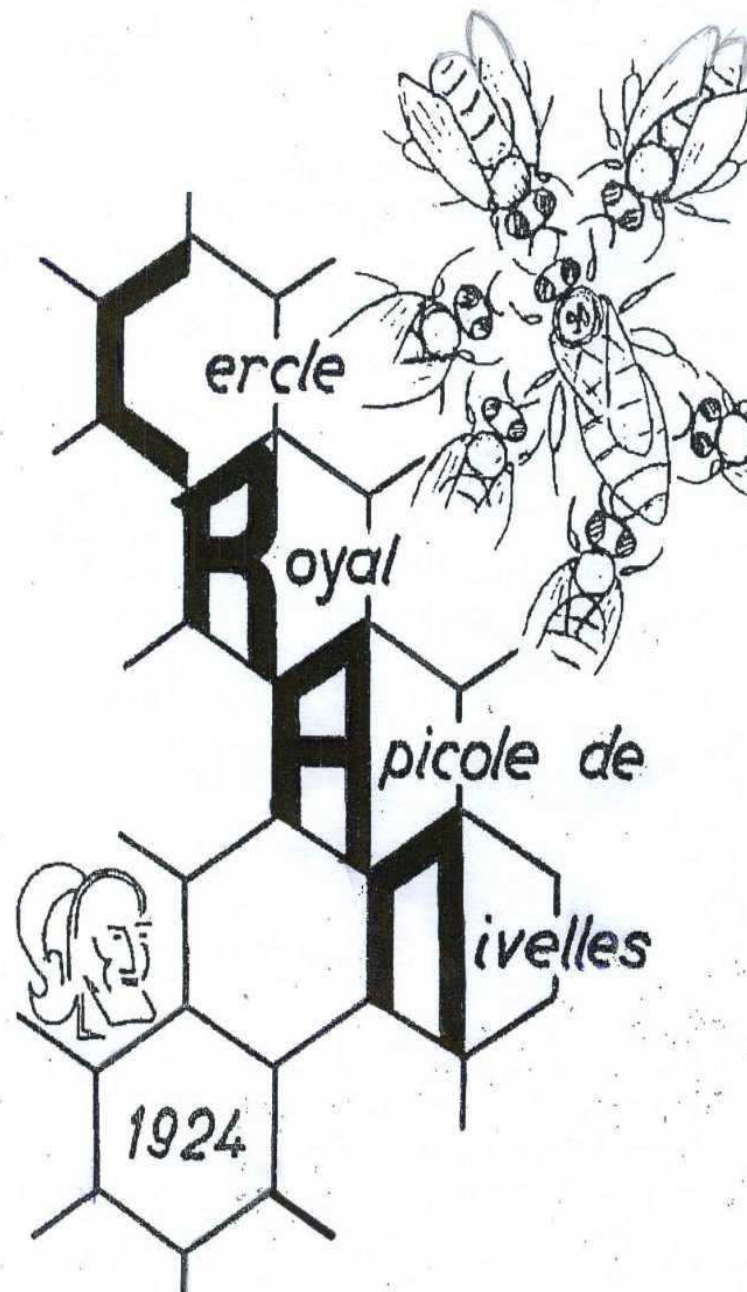
Jean-François Charlier – Rédacteur & Moniteur-club

Avenue du Centenaire, 12 à Nivelles 0494 / 98 02 96
jfcharlier59@gmail.com

Cotisations à verser au N° BE59 0018 0719 0226

Membres de soutien : 15 € (revue du Cercle)

Membres apiculteurs : 30 € (comprenant l'abonnement à la Belgique Apicole, l'abonnement à la revue du Cercle et l'assurance responsabilité civile pour le rucher).



Cycle de conférences qui auront lieu les vendredis soir au «local des pensionnés» **Rue de Charleroi (derrière l'Église des Saints Jean et Nicolas) à Nivelles**

1/2/19 « Apiculture naturelle, paradoxe ou pléonasme ? » par Agnès Fayet

L'apiculture naturelle est-elle possible ? Nourrissement, stimulation, récolte, traitements anti-varroa, essaimage artificiel, élevage en nucléi, encagement des reines ... Beaucoup d'apiculteurs se sentent actuellement tiraillés entre leur amour de l'abeille et leur volonté de pratiquer une apiculture respectueuse, et des techniques qui semblent devenir indispensables mais plus agressives pour l'abeille.

15/03/2019 « Législation apicole » par Jean-Marie Hoyoux

Les règles de base seront rappelées concernant notamment l'emplacement des ruches, la détention d'abeilles (enregistrement à l'AFSCA, responsabilité civile...), la production de denrées alimentaires et leur commercialisation. Également développées les situations nécessitant ou rendant souhaitable l'enregistrement de l'apiculteur comme commerçant, les régimes fiscaux d'application et précisions concernant l'acquisition de la carte d'ambulancier.

Et chez « nos voisins » ?

Conférences et cours de l'Abeille du Hain. Programme des cours sur leur site.

Chemin du Rosoir, N°10 à Wauthier-Braine Contact: **Agnès Beulens** 02/366.03.30)

Abeilleduhain@live.be

18/01 « Vol de ruches, vandalisme, conflits de voisinages » par Frédéric Pettiaux

8/02/2019 «L'élevage d'abeilles VSH : sur les traces de John Harbo» par Sacha d'Hoop
22/02/2019 « Stratégie de lutte contre varroa sur une année complète » par J. Lardinois
15/03/2019 « La sélection en apiculture » par Daniel Mathieu
26/04/2019 « Cueillir un essaim, solution aux cas de figure concrets » par Guy Séressia

Activités du Cercle de Wavre SRAWÉ Michel Fraiteur, rue de Basse-Biez,32 Grez-Doiceau
sauf indication contraire (tél 0477/56 46 43)

Sam 26/01/2019 de 10h00 à 16h00« Atelier hydromel » Inscription obligatoire

Ven 08/02/2019 à 20h00 Hôtel de Ville de Wavre : « La vie secrète des abeilles et des champignons, redécouverte d'un lien millénaire » par Myriam Lefebvre
Dim 12/05 à 14h30« Pratiques de multiplication des colonies » par Éliane Keppens.
Sam 14/12 «Atelier cire, fonte, épuration, gaufrage» Rue des Déportés à Gottechain.

Musée du Miel et de l'Abeille (Royale Amicale Sylvain Thibaut)

Rue Fontaine Pépin, N°12 à 6540 LOBBES Infos: 0499/29.08.41

abeillenaturesabl@gmail.com

<http://abeilleetnature.be>

Conférences les derniers dimanches du mois sauf si week-end festif, date est alors déplacée.

Dimanche 31/03/2019 « Dépérissement : varroa et/ou pesticides » par Jacques Dinsart

Dimanche 28/04/2019 « L'homme, l'Abeille et la mythologie » par J. Vandermolen

En cas d'accident, Veuillez avertir au plus vite le secrétariat du Brabant Wallon: **Finella Nocera** La Copenne, N° 1 à 1460 ITTRE
GSM : 0476 / 27 72 46 Mail : lacopenne@skynet.be

Mais non content d'aider à la vulgarisation de données il est vrai très ardues (même si tout le monde avait compris l'essentiel depuis longtemps), Michel Fraiteur a aussi envoyé un courrier à nos instances apicoles l'UFAWB et le CARI en la personne de notre Président Jean-Luc Strebelle et de Etienne Bruneau. En voici l'essentiel.

Je viens de publier sur le site web de la SRAWÉ un petit « résumé de vulgarisation » de l'avis du comité scientifique de l'AFSCA sur le problème de la contamination et de l'adultération de la cire. Je m'adresse à vous parce que je crois que les organisations apicoles ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

D'abord pour faire appliquer effectivement les recommandations du rapport : que la cire gaufrée soit soumise aux mêmes exigences que les produits alimentaires, que les limites d'action proposées soient appliquées, que des études complémentaires soient menées afin de développer de nouvelles méthodes d'analyse des substances illégales.

Sans doute aussi en faisant évoluer le guide des bonnes pratiques dans le but spécifique de la protection des abeilles et non seulement dans celle de la santé humaine. Je ne crois cependant pas du tout à la recommandation de faire analyser la cire gaufrée achetée par les apiculteurs. Elle est pour moi du plus pur style administratif.

Par contre, je crois sincèrement que les organisations d'apiculteurs devraient tâcher de peser sur notre marché local de la cire gaufrée afin qu'il s'impose volontairement et rapidement une charte de bonne conduite, de critères de qualité très stricts pour ses achats de matière première et fournisse son produit fini avec un certificat de qualité complet. Le coût de la cire en sera sûrement augmenté significativement, mais cela me semble indispensable vu les multiples possibilités de contamination ou d'adultération. Les fournisseurs volontaires pourraient faire l'objet d'achats en commun ou de recommandations d'achat.

De plus, ces analyses pourraient être une utilisation fort utile de nos (maigres) subsides.

Je compte sur vous pour cela ; je vous en remercie d'avance

Michel Fraiteur SRAWÉ

Un vaccin contre la loque américaine

Deux chercheurs à l'université de Helsinki, Dalia Freitak et Heli Salmela, ont déposé en janvier 2018 un brevet pour le premier vaccin au monde pour un insecte. Il est destiné à combattre la loque américaine, une maladie du couvain de l'abeille mellifère. Causée par la bactérie *Paenibacillus larvae*, elle entraîne la mort certaine de toute la colonie infectée.

Les insectes ne fabriquent pas d'anticorps mais on a découvert il y a quelques années qu'une reine exposée aux spores de la bactérie laisse des débris de ces bactéries dans la vitellogénine, protéine constitutive du vitellus, cette réserve nutritive que va exploiter l'embryon pour se développer dans son œuf. Ces structures moléculaires forment une réponse immunitaire contre les agresseurs chez les jeunes abeilles.

Le vaccin sera commercialisé sous le nom de PrimeBee.

Ce mécanisme concerne potentiellement toutes les espèces qui pondent des œufs contenant de la vitellogénine, comme les insectes, les poissons, les reptiles, les batraciens et les oiseaux.

<https://primebee.org/> <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/insectes-premiere-mondiale-vaccin-abeilles-74273/>

« Avis du comité scientifique de l'AFSCA sur la « Contamination et adultération de la cire d'abeille et: risques pour la santé des abeilles »

Le 14 novembre dernier, le comité scientifique a approuvé un rapport (avis 18-2018) portant sur la contamination et l'adultération des cires, ainsi que sur les risques encourus par les abeilles.

Le rapport très technique et très détaillé fait 80 pages; il peut être téléchargé à l'adresse suivante: <http://www.afsca.be/comitescientifique/avis/2018/>

Le président de la **SRAWÉ (Cercle Royal Apicole de Wavre et Environs) Michel Fraiteur** en a fait un petit résumé à destination des apiculteurs amateurs que nous sommes. Il suffit de consulter le site web de la SRAWÉ pour le lire.

<http://www.srawe.be.preview05.oxito.com/wp/?p=5098>



Le petit mot du rédacteur: Tout d'abord les bons vœux ce circonstance en mon nom et celui du comité du Cercle apicole à vous tous.

Que 2019 vous apporte le succès dans vos entreprises, apicoles ou autres... Une petite récolte qui ravira les débutants, ou éventuellement une belle récolte qui satisfera les plus routiniers devenus un peu « plus gourmands ».

Et surtout, surtout, la meilleure santé possible à plusieurs de nos aînés qui commencent à prendre de l'âge ou ont dû arrêter leur occupations apicoles. Rappelons ici qu'il est toujours possible de demander de l'aide à un membre de notre Cercle, même si je constate de plus en plus un « individualisme forcené » parmi les apiculteurs. Et c'est dommage.

2019 pourrait aussi être le temps de bonnes résolutions : je m'inscris à un Cercle apicole, ceci dit sans aucun prosélytisme de la part du Cercle Royal Apicole de Nivelles, bien que nous sommes ravis d'accueillir de nouveaux membres ou de conserver nos anciens.

Je participe au dénombrement des ruches et à l'enquête sur les pertes de colonies. Je m'inscris à l'AFSCA comme détenteur d'abeilles (gratuit jusqu'à 24 ruches) et comme vendeur de produits de la ruche pour ceux qui participent à des ventes ou des « journées promos de l'abeille ». Je m'inscris, je m'inscris... bref, je me mets en ordre à tous les niveaux.



Après cet introduction digne de vous faire passer « le bon goût des Fêtes », passons maintenant à un intermède plus festif de notre saison apicole.

Notre « souper de la Saint-Ambroise » 2018 aura lieu le **samedi 19 janvier à 19h30**, ceci pour éviter les fêtes de fin d'année. Ce moment convivial entre les apiculteurs nivellois se déroulera au restaurant « **Maximus** » **Chaussée de Bruxelles à Nivelles**. Il est demandé aux participants de s'inscrire auprès d'un membre du comité en stipulant vos choix de menus. Voir détails plus loin dans la revue. Chacun est le bienvenu et nous espérons vous y rencontrer nombreux.

Un peu plus tard, le **1^{er} février**, nous pourrions nous imprégner de méthodes apicoles douces en suivant la conférence « **Apiculture naturelle** » que nous présentera **Agnès Fayet**. Nul doute que nous en apprendrions beaucoup sur une philosophie apicole qui tend à intéresser de plus en plus d'apiculteurs.

Je vous signale aussi que le Cercle organisera l'AG de la Fédération du Brabant le samedi 2 février à 13h30 dans la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Nivelles. Vous pouvez y venir.

Et quelques jours plus tard, l'**Assemblée Générale du Cercle Royal Apicole de Nivelles** qui aura lieu le **dimanche 17 février à 15h00** (« Local des Pensionnés » Rue de Charleroi.

Détails pratiques pour le début de l'année : La liste de nos membres en ordre de cotisation 2019 a été transmise à la Fédération du Brabant (FABW). Son secrétariat signale que les retardataires recevront la 1^{ère} « Belgique apicole » de l'an prochain en retard.

Un achat groupé de candi vient de se clôturer. Le Cercle a quelques paquets de 2,5Kg d'Apifonda à 4,90€ et de 1kg Candipolline à 4,00€ pour les quelques membres qui n'ont pas eu l'opportunité de passer commande.

Cordiales salutations et meilleurs vœux pour 2019,

Jean-François Charlier

Si seulement c'était possible. Un charmeur de varroas qui les attire hors de nos ruches ☺

Après renseignement pour les puristes, l'aquarelle est l'œuvre d' Albertus Wierenga un apiculteur hollandais.
Repéré par Philippe van Cleemput



Le repas de Saint-Ambroise : choix des menus

Entrées :

Carpaccio de bœuf au parmesan et basilic
ou Duo de croquettes (une au chorizo et mancheto, l'autre au parmesan et truffe)

Plats :

Brochette mixed grill (volaille, bœuf, porc ardennais, sancisse de campagne) accompagnée de sauce au poivre et frites
ou Magret de canard aux 7 épices avec « sauce Maximus » et grenailles
ou Pavé de saumon façon Maximus

Trilogie de desserts

Le souper « tout compris » (apéritif, entrée, plat, dessert, eau, vin, café ou thé) est proposé au prix de 45,00€

Veuillez contacter un membre du comité pour lui indiquer vos choix de menus.

Au plaisir de vous rencontrer au souper, le rédacteur au nom du comité

SRABE Bruxelles m'abeilles (comme d'hab beau programme chez nos collègues bruxellois)

Dim 13/01/2019 « Le frelon asiatique est arrivé à Bruxelles » par Michel De Proft

Dim 10/02/2019 « L'élevage de reines à portée de tous » par Didier Brick
Sam 16/02 Atelier cuisine, Sam 16/03 Atelier « Fabrication savons » inscriptions obligatoires.
Au rucher-école, Grande Salle du Manoir d'Anjou, Rue au Bois 365B à 1150 Bruxelles.

Balades botaniques les jeudis 25/04, 9/05, 23/05 & 13/06 de 19h à 21h

Inscriptions obligatoires : balades@api-bxl.be

Portes ouvertes au Jardin d'abeilles les 4/05, 1/06, 6/07, 3/08 & 7/09/2019 de 13h à 17h
Adresse : croisement Avenue du Laerbeek/Rue au Bois à 1090 Jette

<http://www.apiculture-rebecq-enghien.be/> eliane.keppens26@gmail.com 0479/65 95 94

Sites et liens importants : UFAWB <http://www.apiculture-wallonie.be/>

CARI info@cari.be 010/473416 <http://www.cari.be/> <http://butine.info/>

Journée d'information & d'actualité apicole à Namur dans les auditoriums de la Faculté de Médecine

Le dimanche 27 janvier 2019 de 9h45 à 17h30. (Entrée gratuite)

Week-end du CARI les 23 & 24/02/2019 sur le thème de l'apiculture naturelle

Autres sites importants: <http://www.favv-afscapiculture/santeanimale/>
<http://www.apiculture-wallonie.be> beewallonie.be

Divers : visualiser zone de déplacement des abeilles

<http://sport-and-technology.com/butinage/>

Suivez en temps réel l'invasion du frelon asiatique en Wallonie et aidez-nous à détecter les nids ! Une carte dynamique des signalements est maintenant disponible :

<http://butine.info/distribution-du-frelon-asiatique-en-wallonie/2018-08-16-avis-aux-habitants-du-quartier/> Une fois le nid détecté, prévenez :

Michel De Proft 0476/ 760 532 m.deproft@cra.wallonie.be, **Louis Hautier**
0473/849 725 l.hautier@cra.wallonie.be le CRA-W neutralisera gratuitement le nid.



La Ruche

rue à dettes, 65
6150 ANDERLUES
tél. 071/52.31.81

apilaruche@skynet.be
<http://laruche.skynetblogs.be>

ouvert
mardi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
samedi de 9h à 12h
fermé lundi et jeudi

Récapitulatif de la « Journée Nord-Sud » du 2 décembre 2018 à Louvain-la-Neuve. Celui-ci est rédigé par Philippe Van Cleemput membre du Cercle.

Ce premier dimanche de décembre s'est déroulée la Journée Nord-Sud, seconde édition. Cette journée annuelle est une des initiatives prévues dans le cadre de la collaboration entre le Cari et Miel Maya Honing, prévue pour 5 ans. Rappelons que le but de la journée Nord-Sud est de discuter (présentations suivis d'échanges) sur les points communs et différences qui lient les apiculteurs « du Nord » (essentiellement Europe) et les apiculteurs « du Sud » (Afrique ou Amérique du Sud).

Pour mémoire, la première édition « Journée Nord-Sud » (décembre 2017) se penchait sur les aspects de compétitions entre abeilles « gérées » (domestiques) et abeilles « non gérées » (solitaires). Cette seconde édition portait sur la relation entre arbres et abeilles et fut riche en enseignements. Les absents ayant eu tort, voici néanmoins un petit récapitulatif des thèmes abordés comme réconfort:

- L'importance de l'arbre pour les abeilles

Etienne Bruneau rappelle que l'abeilles est un insecte forestier. Originaire des forêts tropicales assez denses (peu de vent) et nécessitant donc une pollinisation via les insectes. Les colonies logent essentiellement dans les cavités des arbres. Aperçu rapide des caractéristiques des logements que les abeilles préfèrent à l'état naturel : hauteur et volume cavité, densité d'arbres, diamètre, orientation, types d'essences, situation de l'entrée de vol, etc.

- La forêt de par le monde

Olivier Baudry (UCLouvain) nous présente la répartition mondiale des forêts, prépondérantes dans l'hémisphère Nord et dresse un bilan de la disparition de celles-ci depuis les relevés. La définition d'une forêt englobe les éléments de surfaces arborées (min 10%, pour couvrir également les savanes), de hauteur moyenne (min.5m, exclut p.e.x les zones de garrigues) et de surface contiguë (min 0,50ha). Bien qu'en régression totale de seulement quelque % sur les 25 dernières années (et le rythme de disparition ralentissant), ce total des surfaces forestières cache des disparités locales importantes et surtout occulte totalement l'aspect de qualité de ces forêts (ex. forêt primaire vs. palmeraie). Une visualisation de la situation mondiale est possible par tous via www.globalforestwatch.org.

Mme Béatrice Wedeux (responsable axe Forêts au sein du WWF) nous explique, axes prioritaires pour son organisation, que la forêt couvre bien des réalités différentes : au Nord, elle est plus considérée comme « lieu de loisir » (promenades, bien être, ...et pour certains chasse), alors qu'au Sud elle a un réel rôle de subsistance (pêcheurs-cueilleurs, bois de chauffage, échanges commerciaux, conversion en zones agraires,...). C'est donc malheureusement également au Sud qu'elle est la plus sollicitée et disparaît ainsi le plus vite. D'où des actions de conservation nécessaires.

La session d'échange après ces deux exposés mène rapidement au triangle indissociable « social-écologie-économie ».

- L'agroforesterie au Nord et au Sud

M. Benoît Delaite ouvre ce sujet par la définition de « toute inclusion volontaire des arbres dans les paysages agricoles ». Outre le principe que 2 ha d'agroforesterie rapportent plus qu'1 ha de forêt + 1 ha de terre agricole, les bienfaits n'en sont pas limités au seul rendement. D'autres éléments s'y ajoutent également : qualité de l'eau, érosion limitée des sols, alimentation plus saine, ombrages, pare-vents, services « sociaux », récréatifs ou spirituels (surtout au Sud). Cette variabilité augmente la résilience des milieux gérés en agroforesterie/sylvopastoralise, ce qui devient un critère important en ces temps de changements climatiques.

A l'aide de 4 exemples, chiffrés et richement illustrés, il ne fait plus de doute que l'agroforesterie est bénéfique à la biodiversité, donc aussi aux apiculteurs... et inversement ! De la session d'échange, on retiendra majoritairement le problème du 'foncier' (appartenance des sols et liberté du choix de gestion).

- L'apiculture et les PFNL (Produit forestiers non ligneux)

M. John Muafor (ministère des forêts et de la faune du Cameroun) rappelle que 31% des terres émergées sont couvertes de forêts, dont notamment 49% de forêts tropicales et 15% de forêts pluviales. L'IUCN (International Union for Conservation of Nature) classe les forêts en 6 « types », allant de la plus protégée (type 1, réserve de biodiversité, aucune intrusion autorisée sauf exceptionnellement aux fins de recherches), jusqu'au type '6', la forêt de production. Cette dernière doit faire l'objet de protection (gestion, durabilité) comme les autres, mais peut aussi être « utilisée », c'est à dire générer des bénéfices dont les PFNL, les produits forestiers non ligneux.

A l'inverse du bois, les PFNL couvrent les fruits, les graines, les tubercules, les feuilles, les insectes (chenilles, sauterelles, œufs, larves), le gibier, et autres jusqu'aux produits dérivés tels le miel. Ces produits, bien que négligés par les gouvernements par rapport aux ligneux et leurs aspects économiques immédiats, représentent un revenu important (estimé à 40-50% des revenus de la forêt). L'avantage étant que les PFNL bénéficient nettement plus aux communautés locales que « le bois ».

Le miel est en vente au Cameroun au prix européen (ca.10eur/kg), il est donc plus considéré comme un médicament que comme un aliment. Comme les autres PFNL, l'activité apicole doit tout de même être maîtrisé avec par exemple. le nombre de ruche. Si une ruche nécessite un petit périmètre dégagé (accès, récolte), quelques ruches ne seront pas un problème mais l'installation sans contrôle ou structure de milliers de ruches ne doivent pas mener à une déforestation partielle, ni porter préjudice à d'autres PFNL. Idem pour les autres activités autour des autres PFNL. la forêt a des limites géographiques qui ne vont pas dans le sens d'une extension. À noter que le Cameroun possède et favorise les « forêts communautaires » sur des surfaces limitées (<5000 ha), mais il en existe plus de 500 dont 25 sont gérées uniquement pour la production de PFNL.

Pour suivre : quelques exemples concrets d'agro-foresteries

- Etudes de cas « arbres et abeilles »

Quatre cas sont présentés et clôturés par une table ronde.

Cas 1 (EU): biologie des abeilles et arbres. L'importance des arbres pour l'abeille est soulignée. Ce sont les arbres qui permettent le redémarrage des colonies aux printemps (noisetiers, saules) ! Egalement tout au long de la saison, les arbres présentent des potentiels pollinifères et nectarifères (très) importants et sont une source « concentrée » pour les abeilles, tant pour la nourriture (beaucoup de fleurs sur une petite surface) que pour le repérage (reliefs, repères, ...). L'importance des arbres est démontrée notamment par les relevés de récolte des miels à Bruxelles (réseau de balances). Les profils à Bruxelles sont les mêmes que ceux d'Arlon...où les abeilles trouvent-elles des sources importantes en ville, si ce n'est sur les arbres ?

Cas 2 (Asie): présentation de la « success-story » de l'apiculture au Laos. Basé sur apis cerana (hôte 'historique' du varroa), il existe un projet impliquant actuellement plus de 70 villages, 400 apiculteurs, quelques formateurs, le tout avec un budget de départ dérisoire (le premier formateur local était rémunéré leur/jour et bénéficiait juste d'une mobylette). Basé sur de pratiques locales, du matériel local (bois pour ruchettes), le tout dans un pays traditionnel communiste, la réalisation d'Anne Schooffs et son mari offre un succès concret..

Cas 3 (Afrique): le miel blanc du mont Oku. Au Cameroun, dans l'une des forêts communautaires pluviales, la couleur naturelle du miel varie en fonction de l'altitude. Le miel marron est naturel sous 2000 m (miel noir au Saël), mais au-dessus (2000-2500 m), la couleur naturelle du miel est blanc. Cela lui a valu un label IGP (indication géographique protégée). Dans l'un des 4 espaces communautaires de la forêt du Mont Oku, les ruches sont peuplées à 'basse altitude' et « transhumées » en altitude. La plus-value de ce miel a permis de préserver des zones boisées et augmenter les revenus des collectivités locales.

Cas 4 (Amérique du Sud): grâce aux principes d'agroforesterie, les cultures ombragées du café sur les hautes terres (paysages montagneux boisés) ont permis la production d'un miel de café. Selon la densité de la végétation initiale (forêt type primaire) laissée au-dessus des caféiers (arbres bas), plusieurs configurations existent procurant différents niveaux d'ombrages et d'humidité. Le caféier fleurit 3 à 4 fois par an. On appelle miel de cafétal, le miel obtenu dans ces configurations semi-naturelles. On appelle miel de caféier le miel mono-floral obtenu dans des plantations de caféiers créées de 100% d'arbres de café, mais ce dernier comporte également beaucoup plus d'intrants chimiques, une pleine exposition au soleil dû à la déforestation et un sol beaucoup plus manipulé. (Philippe note :Je saurais quoi choisir

Une journée riche en enseignements et qui permet à tout le moins d'élargir notre vue d'apiculteur « local ». Nous vous fixons rendez-vous l'année prochaine.

La Wallonie réfléchit à un plan pour mieux protéger la biodiversité

Près de 500 personnes issues des milieux associatifs et de la recherche, des administrations et des pouvoirs locaux ont assisté mardi à la journée de lancement des « Ateliers de la biodiversité », organisés conjointement par le ministre de l'Agriculture et la Nature, René Collin, et la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW). « L'objectif est de parvenir à une série de recommandations que le ministre soumettra au parlement avant la fin de la législature », affirme son porte-parole.

Agriculture industrielle, usage intensif de pesticides, urbanisation galopante... Les pressions exercées par l'homme sur la nature mettent la biodiversité à rude épreuve. En Wallonie, la situation est jugée « très préoccupante » pour les populations d'oiseaux, notamment.

« Les champs ne chantent plus », regrette Jean-Yves Paquet, responsable des recherches chez Natagora. D'après l'association de défense de la nature, les oiseaux des milieux agricoles perdent en moyenne 3 % de leurs effectifs par an depuis 28 ans.

Dans les forêts, « certaines espèces reviennent, mais il reste encore beaucoup d'efforts à faire », indique Corentin Rousseau, gestionnaire de projet au WWF. Selon lui, « il existe déjà beaucoup d'initiatives locales favorables à la biodiversité, mais il faut les généraliser. C'est ce qui fait défaut à l'heure actuelle ».

Comme le climat, « la biodiversité doit être placée au cœur des préoccupations politiques », ajoute-t-il encore.

Ouverts ce mardi à Liège, les « Ateliers de la biodiversité » doivent jeter les bases d'un débat constructif. Face au déclin de la biodiversité et la dégradation des habitats, « la mobilisation de tous les acteurs, publics et privés, à toutes les échelles est nécessaire », affirme le ministre René Collin.

L'exercice se poursuivra au premier trimestre 2019 et devrait aboutir à la constitution d'un nouveau « Plan Nature et Biodiversité » pour la Wallonie.

Belga Publié le 12/12/2018